



Livret d'accueil des stagiaires

1

SOMMAIRE

- 1. HISTORIQUE ET PRÉSENTATION*
- 2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE*
- 3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION*
- 4. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE*
- 5. REGLES DE SECURITE*
- 6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR*
- 7. CONTACT*

1. HISTORIQUE ET PRÉSENTATION

Oxané est un centre de formation pour adultes basé en Normandie, crée en 2014.

Nos principaux domaines de formation sont les logiciels de gestion et de comptabilité de la marque EBP et Sage.

Nos démarches de formation s'intègrent toujours à l'intérieur d'une action globale. Elles sont calquées sur les référentiels des éditeurs de logiciel ou individualisées selon les besoins exprimés par nos clients

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Oxané est situé à Saint Léonard (76) et intervient sur tout le territoire français

Dans le cadre des formations à distance, **Oxané** intervient aussi en outre-mer

3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Pendant toute la durée de la formation, les horaires seront sauf demande spécifique validée sur la convention de 9h à 17h. Une pause d'une heure environ sera prévue pour le repas du midi. D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.

En cas d'absence ou de retard, vous devez en avvertir le formateur.

4. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).

Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

5. RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un exemplaire du règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Le présent règlement intérieur est également affiché au sein des salles de formation de la société et mis en ligne sur le site Internet.

7. COORDONNEES

Pour toute question relative à votre parcours de formation, vous pouvez contacter notre révérend formation et handicap.

Hervé HERICHER, Responsable pédagogique, Révérend qualité et handicap

Tel : 02 78 93 02 50

Portable : 06 81 74 80 21

Mail : h.hericher@oxaneo.com